



La journée du Mardi 3 mai 2022 est déclarée fériée sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun.

C'est la substance d'un arrêté du **Président de la République Paul BIYA** signé ce lundi 2 mai 2022, jour de célébration de la [fête de fin de jeûne du mois de Ramadan](#) par les fidèles musulmans.

Ci-dessous l'arrêté du Chef de l'Etat:

